



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question au Gouvernement n° 2879

Texte de la question

APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

M. le président. La parole est à M. Philippe Vitel, pour le groupe de l'UMP.

M. Philippe Vitel. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur le ministre, le 6 septembre dernier, jour de la rentrée, vous avez rappelé les mesures mises en oeuvre pour assurer la réussite des douze millions d'élèves accueillis dans nos établissements scolaires. Parmi celles ci, figurent les nouvelles dispositions à même de favoriser l'apprentissage de la lecture (*" Ah ! " sur les bancs du groupe socialiste*) par le décodage et l'identification des mots, méthode qui conduit rapidement l'enfant à l'autonomie face à des écrits simples. Malheureusement, force est de constater aujourd'hui que de nombreux enseignants sont récalcitrants face à cette décision ministérielle (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) pourtant ô combien justifiée et attendue de longue date. Les parents de ces petits élèves insistent, en revanche, pour que la circulaire du 3 janvier 2006, qui précise les conditions d'un apprentissage sûr et rapide de la lecture, et l'arrêté du 24 mars 2006 modifiant les programmes en conséquence soient respectés et prennent immédiatement effet dans toutes les classes de cours préparatoire du territoire national.

Plusieurs députés du groupe des député e s communistes et républicains. C'est nul !

M. Philippe Vitel. Monsieur le ministre, cette situation inacceptable génère au sein de nos écoles primaires nombre de conflits entre parents et enseignants, au détriment, bien sûr, de nos enfants, qui n'ont pas à subir les conséquences de cette mauvaise volonté. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Maxime Gremetz. C'est honteux !

M. Philippe Vitel. Pouvez-vous, monsieur le ministre, informer la représentation nationale des décisions et des éventuelles sanctions que vous allez être amené à prendre pour que vos orientations soient désormais respectées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Maxime Gremetz. On voit que vous n'avez plus beaucoup de temps à rester ici ! Vous dites n'importe quoi !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le député Vitel, l'apprentissage de la lecture, vous le savez, est la première clé de la réussite scolaire et de l'apprentissage du socle commun de connaissances et de compétences que le Parlement a voté. Il commence dès le cours préparatoire...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Avant !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...par le déchiffrement des syllabes, pour faire le lien entre les lettres et les sons, permettant ainsi au plus grand nombre d'apprendre à lire dans les meilleures conditions possibles. C'est cela la règle de l'école de la République. Il y faut beaucoup de pédagogie et de persuasion. J'ai donc fait éditer une plaquette à 350 000 exemplaires pour les maîtres (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) ainsi qu'un DVD permettant d'écouter l'avis des scientifiques sur ce sujet. Je saisis toutes les occasions de

sensibiliser les recteurs, que je rencontre une fois par mois, ainsi que les inspecteurs, qui étaient hier 2 000 lors de notre réunion à la Sorbonne. Mais je sais qu'il y a des résistances. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Christian Bataille. Vive la résistance !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La plupart sont dues à une méconnaissance, à une mauvaise information, voire parfois à une désinformation. J'ai donc confié une mission à l'Inspection générale, dont je ferai le meilleur usage, parce que nous avons un devoir impérieux. Selon un récent sondage SOFRES ("*Ah !*" *sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*), 63 % des enseignants et 82 % des parents approuvent cette réforme.

(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Monsieur Vitel, je vous le dis très clairement : un maître d'école est responsable dans sa classe. La liberté pédagogique - c'est la loi - s'exerce dans le cadre des textes officiels. La fonction d'enseignant n'est pas une profession libérale ou indépendante, c'est une fonction publique, au service d'une mission éminente.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2879

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 octobre 2006